

COMMUNE DE ROUEN

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE ROUEN

AVENANT N° 5 AU CONTRAT ENFANCE

1er Janvier 2004 - 31 Décembre 2004

**AVENANT N° 5 AU CONTRAT ENFANCE INTERVENU
ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE ROUEN
ET LA COMMUNE DE ROUEN
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 1996**

Entre la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES de ROUEN, représentée par son Directeur, Monsieur André REY,

d'une part,

et la Commune de ROUEN, représentée son Maire, Monsieur Pierre ALBERTINI, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2004.

d'autre part,

il est exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Dans le cadre du second contrat de cofinancement intervenu, à compter du 1^{er} janvier 1996, entre la Caisse d'Allocations Familiales de ROUEN et la Commune de ROUEN pour la mise en œuvre d'une politique d'Action Sociale, globale et concertée, en faveur des enfants de moins de 6 ans, il est constaté que la Commune de ROUEN a contribué à l'amélioration quantitative et qualitative des formules d'accueil des jeunes enfants sur son territoire :

➤ amélioration quantitative par la création de places supplémentaires d'accueil et de services petite enfance, dont :

45 places d'accueil permanent collectif,
1 lieu d'accueil enfants / parents de 20 places

➤ amélioration qualitative de l'accueil des jeunes enfants par le développement de la communication, l'adaptation de l'accueil aux besoins des familles et des enfants, le renforcement des équipes professionnelles et administratives, la coordination des structures petite enfance.

Toutefois, le constat est fait que, compte tenu de l'augmentation des sollicitations des assistantes maternelles indépendantes agréées et des parents, du nombre important d'assistantes sur la commune et de l'étendue du territoire, le relais assistantes maternelles géré par la Caisse d'allocations familiales de Rouen ne suffit plus à couvrir les besoins.

La Ville de Rouen a donc créé un deuxième relais assistantes maternelles prenant en charge la population de la rive gauche de Rouen.

Cette nouvelle action est inscrite au schéma de développement du contrat enfance qui fait l'objet du présent avenant.

AVENANT

Il est convenu pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, un contrat de co-financement pour la mise en œuvre d'une politique d'action sociale concertée visant le développement de l'accueil des enfants durant leur six premières années.

ARTICLE I - Inchangé

ARTICLE II - Inchangé

ARTICLE III - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE

La Ville de Rouen s'engage à maintenir l'effort financier réalisé au cours des précédentes périodes contractuelles. Elle s'inscrit dans une politique de rééquilibrage de l'accueil de la petite enfance sur son territoire.

Schéma de développement en annexe, annulant et remplaçant le schéma de développement annexé au second contrat enfance modifié par les avenants n° 1, n° 2, n° 3 et n° 4.

ARTICLE IV - Inchangé

ARTICLE V - Inchangé

ARTICLE VI - Inchangé

ARTICLE VII - Inchangé

ARTICLE VIII - Inchangé

ARTICLE IX - Inchangé

ARTICLE X - Inchangé

ARTICLE XI - DUREE

Le présent avenant prolonge et complète, du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004, le second contrat enfance intervenu entre la Caisse d'Allocations Familiales de Rouen et la Ville de Rouen, du 1^{er} janvier 1996 au 31 décembre 1998, faisant suite au premier contrat en date du 16 décembre 1992

ARTICLE XII - Inchangé

ARTICLE XIII - Inchangé

Fait à ROUEN,

POUR LA COMMUNE DE ROUEN

POUR LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE ROUEN 76-4,

PIERRE ALBERTINI,
MAIRE.

ANDRÉ REY,
DIRECTEUR.

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 1ER ET 2EME CONTRAT ENFANCE VILLE DE ROUEN

AVENANT N° 5 - ANNEXE

Action n° 1

En remplacement de la structure d'accueil mixte de 20 places « Les Lutins » gérée par l'Association Familiale et Sociale, **création en gestion municipale de l' « annexe du Jardin Le Verrier »** proposant :

- 10 places de crèche par redéploiement de places de la crèche collective « Le Verrier »
- 10 places de haltes garderie

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur le surcoût, pour la Ville, lié à l'extension de 10 places supplémentaires de halte garderie et 3 agents (1 éducatrice jeunes enfants temps plein, 1 auxiliaire puéricultrice temps plein, et un agent d'entretien à mi-temps).

Action n° 2

Création d'un lieu d'accueil enfants / parents « La Récréation » de 20 places, géré par le Département de la Seine-Maritime avec le concours de la Ville de Rouen. Ce concours s'exerce sous la forme d'une mise à disposition de locaux (à titre onéreux) et de personnel (à temps partiel et à titre gratuit)

Action n° 3

Transfert de la crèche municipale familiale « les Cigognes » (100 places) et **adjonction d'une mini-crèche de 8 places et d'une halte garderie de 4 places par redéploiement** des places de la crèche collective « Le Verrier ».

Action n° 4

En remplacement de la structure d'accueil crèche halte-garderie de 30 places « Marie Payenneville », **création de la crèche halte garderie municipale « Marie Payenneville »** de 30 places dont 5 places réservées à l'accueil d'enfants handicapés.

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur le surcoût pour la Ville lié au fonctionnement de la structure.

Action n° 5

Réorganisation de la structure municipale « Forbras » : fusion jardin d'enfants / crèche collective – redéploiement des places sur différentes structures de la ville. Capacité d'accueil globale de 120 places, dont 16 places d'accueil créées dans le cadre du dispositif contrat enfance.

Prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » sur le surcoût lié à l'extension de la capacité d'accueil (+ 16 places) et le renforcement de l'équipe professionnelle (1 éducatrice jeunes enfants temps plein, 1 auxiliaire puéricultrice temps plein, un agent d'entretien qualifié temps plein).

Action n° 6

Ouverture de la crèche collective municipale « Terre Adélie » de 40 places, quartier Champ de Foire aux Boissons, **par redéploiement** des places des crèches « Forbras ».

Action n° 7

Création d'une structure multi accueil quartier Péliissier / jardin des plantes comportant 15 places de crèche collective, 5 places de halte garderie, 30 places de crèche familiale **avec redéploiement pour tout ou partie** des places d'accueil existantes sur la commune – programmation 2002-2003.

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur le surcoût, pour la Ville, lié à la création éventuelle de places nouvelles.

Action n° 8

Extension, par la CAF de Rouen, aux « P'Tits Câlines », de la capacité d'accueil de 5 places de crèche et transformation, en 1998, de 2 places de halte garderie en places de crèche dont 1 réservée à l'accueil d'urgence. La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur la part majorée de la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen liée à l'extension de la capacité d'accueil.

Action n° 9

Création par l'association « Jardin des Bisous » d'une structure d'accueil mixte de 20 places (18 crèche et 2 halte garderie). La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen .

Action n° 10

Extension par l'association « Club 03 » de la capacité d'accueil de 15 places supplémentaires (soit au total 35 places) dont 13 places supplémentaires de crèche et 2 de halte garderie.

Spécificité : accueil d'enfants porteurs de handicaps.

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur la part majorée de la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen liée à l'extension de la capacité d'accueil.

Action n° 11

Transformation de la halte garderie « Grammont » (20 places) en structure d'accueil mixte mini-crèche / halte garderie.

Action n° 12

Extension par la Confédération Syndicale des Familles « Ile Lacroix » de la capacité d'accueil de 2 places supplémentaires en halte garderie.

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur la part majorée de la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen liée à l'extension de la capacité d'accueil.

Action n° 13

Transfert et extension par l'association « Gribouille » de la structure anciennement « Les Petits Petons » passant de 16 places (15 crèche + 1 halte garderie) à 20 places de crèche.

La prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » interviendra sur la part majorée de la subvention de fonctionnement de la Ville de Rouen liée à l'extension de la capacité d'accueil.

Action n° 14

Développement de la communication : **élaboration d'une plaquette petite enfance** et actualisation prise en charge au titre de la prestation de service « enfance » sur accord préalable de la CAF.

Action n° 15

Développement de la communication : **création d'un point « accueil petite enfance »** (information sur les modes d'accueil – orientation des demandes...) tous les 1^{er} lundis de chaque mois au centre social Saint Vivien.

Action n° 16

Développement de la communication : **mise en place de conseils de crèches municipaux.**

Action n° 17

Réflexion sur l'accueil parents / enfants (structures municipales – structures associatives)

Action n° 18

Adaptation de l'accueil aux besoins des familles :

- mise en place d'une option à temps partiel à 80% (accueil collectif et familial) et à mi-temps (accueil collectif uniquement)
- amélioration de la prise en compte de la situation financière des familles, conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions prestations de service.
- création d'une section modulable d'attente et d'urgence, ouverte dans les locaux disponibles d'un établissement municipal d'accueil des jeunes enfants. La prestation de service « enfance » portera sur le surcoût, pour la Ville, lié à la création de places supplémentaires d'accueil de la section modulable.

Action n° 19

Renforcement de l'équipe professionnelle crèche / halte garderie « Lefort » : recrutement d'une auxiliaire puéricultrice – poste pris en charge au titre de la prestation de service « enfance ».

Action n° 20

Renforcement des équipes professionnelles :

- affectation d'une éducatrice de jeunes enfants chargée de la coordination des animations au sein du pôle ressources créé dans le cadre de l'action n° 25. Prise en charge de ce poste au titre de la prestation de service "« enfance ».
- recrutement d'une éducatrice de jeunes enfants à mi-temps en qualité de directeur(rice) adjoint(e) des crèches familiales « Capucins » et « Enfants de Neptune ».

Action n° 21

Renforcement de l'équipe de la crèche « Le Jardin Le Verrier » pour une meilleure prise en charge de situations socialement difficiles : 1 éducatrice jeunes enfants à mi-temps et 1 psychomotricien à 20 % pris en charge au titre de la prestation de service « enfance ».

Action n° 22

Constitution d'une équipe volante pour assurer une permanence de personnel en nombre suffisant et améliorer l'accueil des enfants en évitant les changements fréquents d'intervenants : 1 éducatrice jeunes enfants, 4 auxiliaires puéricultrices et 1 agent d'entretien.

Action n° 23

Recrutement d'un psychologue : poste pris en charge au titre de la prestation de service « enfance »

- soutien au personnel de contact et contribution à l'évolution du projet pédagogique (70 %)
- évolution du poste vers un temps complet :
 - à l'ouverture crèche Ouest + 10 %
 - à l'ouverture halte garderie Jean Perrin + 10 %
 - à l'ouverture crèche quartier Pélissier + 10 %
 - + 30 %

Action n° 24

Renforcement de la fonction d'éveil dans les crèches :

- intervenants extérieurs pour animations
- organisation de sorties éducatives

Action n° 25

Organisation administrative :

- création de la direction de la Petite Enfance et nomination d'un directeur pris en charge au titre de la prestation de service « enfance ». Missions : coordination, gestion de la cellule administrative, des personnes et du pôle ressources, des structures municipales et des relations avec les structures associatives.
- création d'un pôle ressources, intégrant le lieu ressources MEDI (Cf action n° 30), avec une équipe constituée d'une éducatrice jeunes enfants (Cf action n° 20), d'un agent administratif à mi-temps et de trois agents sous contrat emploi jeunes (Cf action n° 28)
- rattachement à la direction des professionnels ressources : psychomotricien et psychologue (Cf actions n° 21 et n° 23)

Action n° 26

Création d'un poste d'accueil à la direction de la Petite Enfance pour assurer **l'information des familles** sur les différents modes d'accueil, disponibilités en matière de places dans les structures.... Poste pris en charge au titre de la prestation de service « enfance ».

Action n° 27

Renforcement de la cellule administrative à la direction de la Petite Enfance par le recrutement en avril 1998, d'un agent administratif à temps complet, pris en charge à mi-temps dans le cadre des actions contrat enfance.

Action n° 28

Recrutement de 3 emplois jeunes pour fonction de **coordination** - pris en charge au titre de la prestation de service « enfance ».

Action n° 29

Ouverture d'un espace enfants / parents axé sur le soutien à la parentalité dans les quartiers des Hauts de Rouen.

Action n° 30

Ouverture d'un lieu ressources M.E.D.I. (Médiathèque Echanges Documentation Informations) destiné à l'ensemble des professionnels petite enfance (structures municipales et associatives, assistantes maternelles agréées indépendantes...).

Intégration au contrat enfance de l'actualisation de la documentation.

Action n° 31

Création, au 1^{er} février 2004, d'un relais assistantes maternelles prenant en charge la population de la rive gauche de Rouen.